Département de Seine et Marne

Communauté d'Agglomération du Val d'Europe

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL D'EUROPE

MODIFICATION N°2

PIÈCE N°8 - PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

1/10 000ème

Approbation du PLUI le : 07/07/2016
Révision allégée n°1 approuvé le : 12 avril 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12 avril 2018
Révision allégée n°2 approuvée le : 14 juin 2018
Modification n°1 approuvée le : 20 décembre 2018

Modification n°2 approuvée le :

IngESPACES
Cité Descartes 23, rue Alfred Nobel
77 420 Champs Sur Marne
Tél : 01 64 61 86 24

Agence Karine Ruelland
Architecte Urbaniste
42 rue sorbier 75020 PARIS
Tél : 01 43 40 01 31

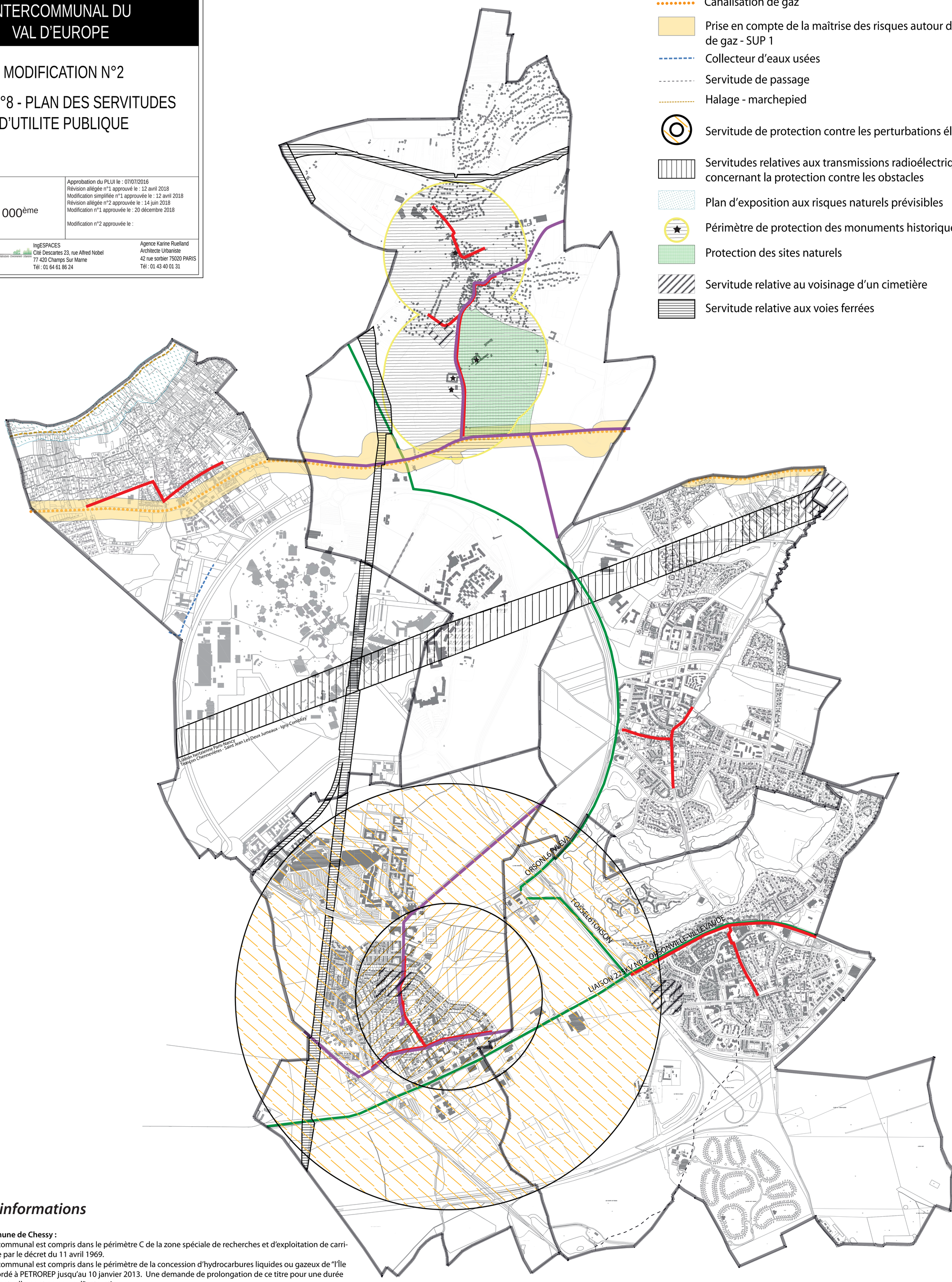

- Servitude d'alignement
- Ligne de télécommunication
- Electricité, Etablissement des canalisations électriques
- Transformateur électrique
- Canalisation de gaz
- Prise en compte de la maîtrise des risques autour de la canalisation de gaz - SUP 1
- Collecteur d'eaux usées
- Servitude de passage
- Halage - marchepied
- Servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles
- Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Protection des sites naturels
- Servitude relative au voisinage d'un cimetière
- Servitude relative aux voies ferrées

Autres informations

Pour la commune de Chessy :
- le territoire communal est compris dans le périmètre C de la zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières délimitée par le décret du 11 avril 1969.
- le territoire communal est compris dans le périmètre de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de "l'Île du Gord" accordé à PETROREP jusqu'au 10 janvier 2013. Une demande de prolongation de ce titre pour une durée de 15 ans est actuellement en cours d'instruction.
- le territoire communal est compris dans le périmètre du permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux de "Champrose" accordé à Poros SAS jusqu'au 21 octobre 2015 (arrêté ministériel du 10 septembre 2010).

Pour la commune de Coupvray :
- le territoire communal est compris dans le périmètre C de la zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières délimitée par le décret du 11 avril 1969.
- le territoire communal est compris dans le périmètre de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de "l'Île du Gord" accordé à PETROREP jusqu'au 10 janvier 2013. Une demande de prolongation de ce titre pour une durée de 15 ans est actuellement en cours d'instruction.
- le territoire communal est compris dans le périmètre du permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux de "Champrose" accordé à Poros SAS jusqu'au 21 octobre 2015 (arrêté ministériel du 10 septembre 2010).

Pour la commune de Magny-le-Hongre :
- le territoire communal est compris dans le périmètre de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de "l'Île du Gord" accordé à PETROREP jusqu'en 2028.

Pour la commune de Bailly-Romainvilliers :
Le territoire communal est concerné par le périmètre du permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux de « CHAMPROSE » accordé à POROS SAS jusqu'au 21 octobre 2015 (arrêté ministériel du 10 septembre 2010).